435 Formulaire Dde Aide 2022 **Annexe 5**

**Trame de l’étude technico-économique préalable précisant les éléments de dimensionnement du projet**

Les éléments indiqués ci-dessous constituent un socle minimal à produire pour la bonne compréhension du projet. Le porteur de projet peut compléter d’éléments qui lui apparaissent comme pertinents. Par ailleurs, le service instructeur se réserve le droit de demander des explications et compléments.

**I – Etat des lieux de l’activité agricole actuelle du territoire avant-projet**

|  |
| --- |
| Activité agricole sur la.les communes d’implantation projetées |
| Nature des cultures présentes sur la.les commune (viticulture, arboriculture, grandes cultures) : cultures pérennes et annuelles d’après les données du RGA | *Ex : viticulture et grandes cultures* |
| Nombre d'exploitants ayant déclaré une récolte (donnée RGA ou déclaration PAC) | *Ex : 12* |
| Superficie agricole totale utilisée (donnée RGA) | *Ex : 250 ha* |
| Superficie moyenne par exploitant | *Ex : 12 ha*  |
| Superficie totale par type de cultures | *Ex : 180 ha pour vigne et 70 ha GC* |
| Matériel agricole sur la.les communes d’implantation projetés et avant-projet |
| Nombre de machines à vendanger sur la.les communes | *Ex : 5* |
| Equipements en place pour le lavage des machines à vendanger | *Ex : aucun* |
| Traitements des effluents vinicoles en place | *Ex : Aucun (présence d’un bassin de la cave coopérative)* |
| Nombre total de pulvérisateurs sur la.les communes | *Ex : 20* |
| Modalités actuelles pour le remplissage des pulvérisateurs | *Ex : Individuelle à l’exploitation /sur un forage ou en collectif sur*  |
| Equipements en place | *Ex : Potence communale à mettre aux normes* |
| Modalités actuelles pour le lavage des pulvérisateurs | *Ex : Sur parcelle avec forage* |
| Equipements en place | *Ex : aucun* |
| Pratiques agricoles phytosanitaires sur le territoire  |
| Désherbage : nombre d’applications par an en moyenne | *Ex : 2* |
| Traitements phytosanitaires : nombre de traitement moyen par an | *Ex : 8* |

Hypothèses de dimensionnement du projet

|  |  |
| --- | --- |
| Commune(s) concernée(s) par le projet | *Ex : Québec* |
| Usages des pulvérisateurs |
| Nombre de pulvérisateurs concernés le projet | *Ex : 15* |
| Dont engagement obtenu (nombre utilisateurs = nombre de déclaration d’intentions \_ Annexe 3) | *Ex : 12* |
| Volume de cuve d’un pulvérisateur | *Ex : 1000 L* |
| Volume de bouillie moyen d’un traitement phytosanitaire en l/ha | *Ex : 150 l/ha* |
| Volume de bouillie moyen d’un désherbage en l/ha | *Ex : 150 l/ha* |
| Rendement de traitement en ha/j/pulvérisateur | *Ex : 10* |
| Nombre moyen de rinçages / an / pulvérisateur | *Ex : 10* |
| Nombre moyen de lavages / an / pulvérisateur | *Ex : 5* |
| Usage des machines à vendanger |
| Nombre de machines à vendanger concernées par le projet | *Ex : 4* |
| Dont engagement obtenu nombre utilisateurs = nombre de déclaration d’intentions \_ Annexe 3) | *Ex : 4* |
| Période d’utilisation de l’aire (nb de jours) | *Ex : 30* |
| Nombre de lavage / machine / jour | *Ex : 1* |
| Nombre de machines lavées / jour | *Ex : 4* |
| Effluents supplémentaires à prendre en compte |
|  |  |

**II – Définition du projet de création d’une aire de lavage collective**

1. Usagers concernés
2. Usages retenus : remplissage / lavage pulvérisateurs - lavage machines à vendanger
3. Dimensionnement de la plate-forme de lavage : exposer et décrire le raisonnement concernant le nombre de quais pour chaque usage retenu (nombre d’appareils / temps de lavage par appareil / fréquentation de l’aire).
4. Evaluation des effluents à traiter sur l’aire
	1. Evaluation du volume d’effluents phytopharmaceutiques : nombre de pulvérisateurs, volume de rinçage, volume de lavage, volume effluents phyto à traiter et ratio en volume/an/pulvérisateur
	2. Evaluation du volume d’effluents vinicoles : nombre de machines, durée période, nombre lavage/j/machine, temps de lavage, volume d’eau / lavage, volume eau de lavage pour les machines à vendanger
5. Définition des filières de traitements des effluents
	1. Filière de traitement des effluents phytopharmaceutiques : parmi les filières autorisées, faire une sélection des filières adaptées au projet, puis justifiez le choix de la filière retenue pour le projet
	2. Filière de traitement des effluents vinicoles : justifiez le choix de la filière retenue pour le projet (bassin d’évaporation, épandage (fournir le plan d’épandage, autre (à préciser))
6. Dimensionnement des unités de traitement de l’aire à créer
	1. Filière de traitement des effluents phytopharmaceutiques

Repartir du volume d’effluents à traiter en partie 4a et de la filière retenue en 5a et déterminer les dimensions de la filière de traitement (calcul détaillé et notice constructeur si besoin)

* 1. Filière de traitement des effluents vinicoles

Repartir du volume d’effluents à traiter en partie 4b et de la filière retenue et 5b et déterminer les dimensions de la filière de traitements retenue (bassin évaporation en m² et volume utile en m3 ou plan d’épandage) en précisant la démarche de calcul et les données utilisées (localisation des données ETP, et volume minimal restant en fin de cycle, le volume de stockage pour une filière épandage)

1. Synthèse des éléments de dimensionnement de l’aire à créer

**III Etude du site d’implantation**

Vérification du respect des contraintes règlementaires : ICPE, urbanisme…

**IV Descriptif technique du projet retenu**

Liste non exhaustive : Identification des contraintes des sites, accès sur site, aménagement de l’aire, aménagement des unités de traitements, réseaux, préexistence de filière de traitement

**V Estimation des couts d’investissements**

**VI Estimation des couts de fonctionnement**

Le budget prévisionnel de fonctionnement doit prévoir une prise en charge au moins égale à 50% du coût du fonctionnement prévisionnel de l’aire par les utilisateurs, le reste étant pris en charge par le porteur de projet. Préciser le budget prévisionnel de fonctionnement et la répartition de la prise en charge de ces frais entre le porteur de projet et les utilisateurs. Il est important que les utilisateurs soient informés en amont du projet (réunions d’information préalables au projet) de l’existence d’un coût associé au service. Ils s’engagent via la fiche d’intention, mais il est important qu’ils disposent d’un ordre de grandeur.